

CESU Domalin devient **Bimpli CESU**

à compter de
mi-janvier

Les **deux marques**
cohabiteront
pendant plusieurs mois
et vous pourrez
continuer d'utiliser vos
CESU Domalin
et vos **Bimpli CESU**
chez vos prestataires
et intervenants à
domicile habituels !

